

MINISTERE
DE L'EDUCATION,
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Fiche de poste N° : 33/2021_DFCI

Fiche de poste N° : 33/2021_DFCI	Poste : Chef du département de la formation continue et de l'innovation
Descriptif et contexte du poste	La Polynésie française a pour ambition de déployer une politique de formation continue adaptée au contexte archipélagique de son territoire et qui réponde aux besoins réels du terrain, levier indispensable pour consolider son système éducatif en faveur de la réussite des élèves.
	C'est dans cette perspective que s'inscrivent les missions du département de la formation continue et de l'innovation. Son action est investie dans l'aide au développement professionnel des acteurs de l'éducation et des équipes dans les écoles et les établissements scolaires où tous les métiers sont impliqués dans des processus dynamiques, innovants, et engagés dans des expérimentations, locales ou nationales.
	Le Chef du département coordonne les actions liées à l'ingénierie et à la gestion de la formation continue des personnels de l'éducation. Il développe des dispositifs de repérage, d'analyse, de soutien et de valorisation des initiatives de formations des acteurs de l'Ecole.
	Pour la réalisation de ses missions, le chef du département travaille en collaboration avec le collège des IEN et IA-IPR, les services de la DGEE, de l'ESPE et du Vice-rectorat de Polynésie française.
	Il sera appelé à approfondir les collaborations effectives avec les instances territoriales et nationales dans les domaines liée à la formation continue.
	Le chef du département œuvre au sein d'une équipe plurielle et encadre une équipe pluri- catégorielle.
	Dans le cadre des missions qu'il coordonne, il peut être amené à : - rédiger des notes de synthèse et de présentation ; - rédiger les dossiers et communiqués de presse utiles à la communication des actions liées à son domaine d'activités - concevoir et rédiger des projets de textes réglementaires : circulaires, conventions, arrêtés
Profil et compétences requises	Le poste du chef de département est assuré par un conseiller pédagogique et requiert les compétences suivantes :
requises	 Compétences opérationnelles : Accompagner les équipes en matière d'élaboration de projets de formation, de méthodes, d'analyse de dispositif, d'organisation pédagogique et d'évaluation; Organiser des actions de formation continue ou des événements liés à ce domaine et développer l'animation; Gérer des ressources humaines dans le cadre de la mise en œuvre opérationnel du plan de formation continue; Construire des outils de gestion et de planification des opérations inhérentes à la formation continue; Capacités rédactionnelles et de synthèse;

- Avoir une expérience ou connaissance confirmée du travail en partenariat avec les différentes institutions de Polynésie française, services, partenaires d'éducation ;
- Avoir des réflexes et attitudes juridiques ;
- Capacité au travail sur des projets en transversalité ;
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale ;
- Posséder une bonne connaissance des textes officiels et institutionnels ;
- Capacité d'analyse, intérêt pour les questions touchant à l'organisation scolaire et aux problématiques de l'Education et de la Formation ;
- Etre capable d'enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines pour tous niveaux confondus ;
- Compétences confirmées en informatique et adaptation à l'évolution liée aux TUIC.
- Expérience en accompagnement et développement de projets appréciée.

Compétences comportementales et relationnelles :

- Avoir des qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté ;
- Grande disponibilité et réactivité ;
- Mobilité obligatoire ;
- Etre à l'écoute, dans la communication, tout en sachant aussi affirmer les priorités éducatives.
- Qualités relationnelles et humaines favorisant la communication ;
- Compétences en matière de médiation, conciliation et management ;
- Esprit d'initiative, sens des responsabilités et du travail en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service ;
- Etre capable de mettre en œuvre des capacités professionnelles au sein d'une équipe plurielle et catégorielle ;
- Avoir de bonnes capacités d'organisation.

Missions

Les missions principales du chef de département s'articulent autour des axes suivants :

Planifier et organiser, en lien avec le comité de pilotage, le collège des inspecteurs IA-IPR et IEN et les services, toutes opérations utiles à la mise en place d'un plan de formation continue évolutif et pluriannuel ; en établir un échéancier.

Collecter et analyser les besoins des acteurs et des personnels de l'éducation en termes de formation qui permettront de définir une offre de formation adaptée et de concevoir des dispositifs qui répondent aux besoins exprimés par le terrain ; favorisant ainsi la construction d'une culture de la formation et du développement professionnel.

Repérer les actions à caractère innovant ou expérimental qui favorisant le déploiement des modèles de formation qui répondent à la structure archipélagique du territoire en usant de tous les moyens (sondage et consultation en ligne, visites sur site, organisation/participation à des groupes de travail) ; en établir une cartographie.

Collecter les informations utiles à la mise en œuvre des actions de formation : établir un répertoire des structures de formation spécifique et des formateurs ou experts de la formation à l'échelle territoriale et nationale.

Soutenir les responsables de formation en contribuant à l'étude ou à la mise en œuvre opérationnelle d'un dispositif de formation.

Communiquer et favoriser les échanges entre/avec les différents acteurs du système éducatif, en construisant la mutualisation et les réseaux de compétences pour la diffusion des modèles de formation efficaces. Susciter l'engagement des personnels, en lien avec les structures de formation, les corps d'inspection et les chefs d'établissement : promouvoir des offres ou plateformes de formation adaptées, communiquer sur la plus-value des dispositifs de formation locaux et leur efficacité sur les compétences des élèves et sur l'organisation scolaire.

Concevoir des outils qui permettent d'**évaluer** les dispositifs de formation continue, en lien avec les corps d'inspection, le comité des experts de la formation.

Travailler en partenariat pour développer des actions de formation adaptée. Pour ce faire, le chef du département sera amené à initier divers partenariats, notamment avec la recherche et les instances territoriales ou nationales extérieures à l'éducation.

Le chef de département de la formation continue et de l'innovation sera appelé à **participer à** des groupes de travail, à des contributions partagées ou encore à des manifestations à l'échelon national.

Conditions d'exercice

Sous l'autorité du directeur général de l'éducation et des enseignements, le chef du département de la formation continue assurera sa mission au plan académique, en liaison étroite avec le comité de pilotage et le comité d'experts de la formation continue.

Son cycle de travail annuel comporte 43 semaines, 25 jours ouvrés de congés annuels et 20 jours ouvrés de congés exceptionnels. La durée du service hebdomadaire est de 39 heures.

Il bénéficie de frais de déplacements.

Nombre de personnes encadrées : 5.5

Modalités de recrutement et dépôt des candidatures

> Les candidats doivent constituer et transmettre un dossier de candidature comprenant :

- Fiche de candidature portant l'avis de l'IEN
- Curriculum vitae.
- Lettre de motivation sur papier libre, adressée au Directeur Général de l'Éducation et des Enseignements.
- > Le **dossier complet** doit être adressé par la voie hiérarchique, doublée d'un envoi direct au Pôle des Ressources Humaines du 1er degré de la DGEE par mail à <u>gestco.brh1@education.pf</u>
- > Les candidats seront convoqués pour un entretien (30') avec les membres de la commission présidée par le Directeur général de l'éducation et des enseignements ou son représentant. Les candidats des îles passeront l'entretien via ZOOM
- > L'entretien se déroulera en deux temps :
- exposé des motivations du candidat ;
- questionnement de la commission.

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée selon le calendrier suivant :

<u>Date limite de dépôt des demandes</u> : Le Vendredi 02 juillet 2021 avant 12h

Date des entretiens : Le Mardi 13 juillet 2021

Lieu: DGEE, PIRAE